

**Conseil de Paris**  
**Séance des 25, 26, et 27 septembre 2017**  
**Vœu de l'exécutif relatif à la baisse des contrats aidés**

Considérant les annonces du gouvernement pendant l'été quant à la réduction inédite des contrats aidés, passant de 459 000 en 2016 à 320 000 en 2017, soit une baisse de 30% de l'un des principaux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi,

Considérant que 7850 personnes étaient employées en contrats aidés à Paris en 2016, majoritairement dans le secteur non marchand (public et associatif), et plus marginalement dans le secteur privé,

Considérant l'impact de la décision du gel des contrats aidés sur les demandeurs d'emploi les plus fragiles (jeunes peu ou pas diplômés, allocataires des minima sociaux, seniors, travailleurs en situation de handicap, habitants des quartiers politique de la ville) et qui pourrait représenter entre 2000 et 2500 suppressions de postes à Paris d'ici la fin de l'année,

Considérant l'impact de cette décision sur les associations parisiennes, qui emploient près de 4000 personnes en contrats aidés, et qui se verront ainsi privées d'une aide au fonctionnement substantielle leur permettant de mener à bien leurs missions d'intérêt général, en particulier dans les quartiers populaires, tous secteurs d'intervention confondus : urgence sociale, accès aux droits, sport, culture, loisirs, santé, aide à la personne, insertion, éducation populaire, citoyenneté...

Considérant que les associations parisiennes ont par ailleurs déjà été fortement fragilisées par la suppression des emplois tremplins décidée par la Région Ile de France en 2016, et la réduction drastique des financements régionaux en faveur des associations des quartiers populaires (divisés par deux en deux ans),

Considérant les annulations des crédits Politique de la Ville et Intégration opérées par le gouvernement durant l'été représentant 46 millions d'euros, soit 11% du PLF2017 pour les premiers et 40 millions d'euros soit 16% pour les seconds, qui à Paris concernent directement par exemple le financement des Ateliers Santé Ville, à quoi s'ajoute la fin annoncée du financement des postes d'adultes relais dans les quartiers de veille active de la Politique de la ville,

Considérant le soutien de la Ville de Paris aux associations qui contribuent à l'animation, la cohésion sociale et la qualité de vie dans les arrondissements et en particulier dans les quartiers populaires,

Considérant par ailleurs que la Ville de Paris, en accord avec l'État, a fait de l'insertion professionnelle un axe fort de sa politique en matière de ressources humaines et de lutte contre le chômage, à travers le développement massif de l'apprentissage et le recrutement de nombreux agents en contrats aidés ;

Considérant qu'à la Ville de Paris, 1550 personnes sont actuellement recrutées en contrats aidés (1126 contrats uniques d'insertion et 424 emplois d'avenir), dont 30% d'anciens allocataires du RSA, 21% de seniors, 15% de travailleurs en situation de handicap et 17% d'habitants des quartiers populaires,

Considérant l'accompagnement professionnel réalisé par les tuteurs, les SRH, la DRH et la DAE auprès de ces salariés, tout au long de leur contrat, comprenant un bilan de compétences initial, un programme de formation personnalisé, des préparations aux concours, ainsi qu'un appui à la

recherche d'emploi dans les derniers mois du contrat, afin de multiplier les chances d'un retour à l'emploi durable,

Considérant que cette politique volontariste a permis depuis 3 ans plus de 500 sorties positives vers l'emploi durable, dont 331 embauches à la Ville,

Considérant la politique ambitieuse de la ville en matière d'apprentissage à travers le recrutement de 500 apprentis chaque année et leur accompagnement par les tuteurs de la ville,

Considérant les engagements forts de la ville en matière de formation professionnelle à travers ses différents programmes comme Paris code, les appels à projets sur la formation linguistique, les partenariats avec les OPCA ou les cours municipaux pour adultes

Considérant que l'arrêté préfectoral listant les secteurs et publics prioritaires aux renouvellements pour la fin de l'année 2017 en Ile de France n'est pas paru,

Considérant le courrier adressé par la maire à la ministre du travail le 7 septembre dernier,

**Sur proposition des Groupes PSA, GEp et PC-FG, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

la Maire de Paris :

- demande au Premier Ministre la consultation préalable du mouvement associatif et de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des associations d'élus, avant toute décision en ce domaine,
- propose au gouvernement une feuille de route alternative élaborée avec le concours du Bloc communal, le mouvement associatif et de l'ESS afin d'améliorer la politique de contrats aidés, d'inclusion sociale et de lutte contre le chômage au niveau municipal
- demande au Premier Ministre le maintien d'un dispositif pérenne d'emplois aidés permettant l'insertion professionnelle des personnes concernées et destiné aux associations et au secteur non-marchand, ainsi qu'aux entreprises faisant le choix des quartiers populaires
- ainsi que la suspension du gel des contrats aidés pour la fin de l'année 2017
- qu'en tout état de cause, les personnes les plus fragiles (allocataires du RSA, seniors, travailleurs en situation de handicap, habitants des quartiers populaires) voient toutes leurs contrats renouvelés

La Ville de Paris :

- appuie les acteurs associatifs parisiens dans leur mobilisation en contribuant à l'évaluation des besoins recensés à Paris et en relayant auprès de la DIRECCTE le nombre de personnes et structures concernées par les suppressions de poste actuelles et à venir
- poursuive ses actions d'accompagnement vers l'emploi durable des agents en contrats aidés, en particulier pour celles et ceux dont les contrats viendraient à ne pas être renouvelés

